

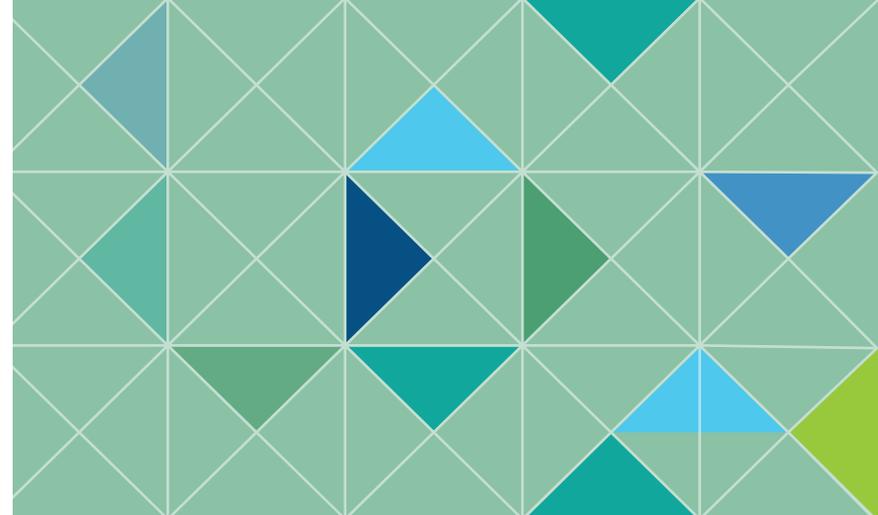


MANDAT
DE GESTION
TRUFFLE
PME
2015

(Offre réservée aux patrimoines
supérieurs à 2,57M€)



MANDAT DE GESTION TRUFFLE PME 2015



SOUTENEZ DES PME INNOVANTES AVEC TRUFFLE PME 2015

À PROPOS DE TRUFFLE PME 2015

Truffle PME 2015 est un mandat de gestion permettant au mandant de soutenir des entreprises innovantes jugées à haut potentiel, fondées par Truffle Capital, et capables de devenir des leaders de leur secteur. Il s'agit de financer des PME spécialisées dans des filières industrielles jugées prometteuses et développant un produit qui répond à un besoin de marché non encore satisfait. Truffle Capital se donne comme objectif de faire fructifier votre investissement et de générer des plus-values potentielles. Il existe néanmoins un risque de perte en capital et de liquidité.

POURQUOI INVESTIR DANS LES ENTREPRISES VIA TRUFFLE PME 2015 PLUTÔT QU'EN DIRECT ?

- 1 Accès à des entreprises dans lesquelles vous ne pourrez pas investir directement.
- 2 Diversification de votre risque sur 6 à 8 entreprises et des filières à forte croissance (contrairement à un investissement dans une seule entreprise), tout en bénéficiant d'une fiscalité attractive (en contrepartie d'un horizon indicatif de 6 à 8 ans).
- 3 L'expertise et l'expérience de Truffle Capital en matière de création, de financement et d'accompagnement d'entreprises innovantes.

QUELLE SERAIT LA FISCALITÉ DU TRUFFLE PME 2015 ?¹

- Le mandant peut bénéficier d'une réduction de son ISF égale à 50% du montant investi, dans la limite de 45.000€ de réduction.
- De plus, pendant toute la durée de détention, les titres souscrits dans les sociétés sélectionnées par Truffle Capital seront exonérés d'ISF.

L'attention du mandant est attirée sur le fait que cette fiscalité avantageuse est octroyée en contrepartie d'une période de conservation expirant au plus tôt le 31 décembre de la cinquième année suivant l'investissement dans les sociétés sélectionnées par Truffle Capital, soit le 31 décembre 2020. L'investissement comporte un risque de perte en capital et il ne peut y avoir en aucun cas une garantie en capital ni de durée. Les investisseurs susceptibles de bénéficier de la réduction d'ISF sont invités à consulter leur conseil fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

¹ Fiscalité en vigueur au 15 février 2015.

LES FILIÈRES D'INVESTISSEMENT

A titre de diversification, votre investissement sera réparti sur plusieurs sociétés opérant dans des filières jugées prometteuses par Truffle Capital et sur lesquelles Truffle bénéficie d'une expertise de plus de 13 ans. Certaines de ces filières font partie des 34 plans industriels lancés par le gouvernement en 2013.

1. BIOPROTHÈSES

Une bioprothèse est une prothèse à base de tissus vivants, généralement d'origine animale. L'exemple le plus connu de bioprothèse est la valve cardiaque biologique, fabriquée à partir de tissu porcin, bovin ou équin et présentant l'avantage de ne pas nécessiter de traitement anticoagulant à long terme.

2. CARDIOVASCULAIRE

Les maladies cardiovasculaires constituent un ensemble de troubles affectant le cœur et les vaisseaux sanguins. Elles représentent la deuxième cause de décès chez l'homme et la première cause chez la femme (données Insee 2008). En Europe, elles sont responsables d'un peu moins de la moitié des décès (d'un tiers des décès avant 75 ans).²

Aux Etats-Unis, les maladies cardiovasculaires sont responsables d'un peu plus d'un décès sur quatre. Le coût total (y compris la perte en productivité) est estimé à plus de 300 milliards de dollars en 2009.

3. VACCINS ET MALADIES INFECTIEUSES

Les maladies infectieuses sont causées par la transmission d'une bactérie, d'un virus, d'un champignon ou d'un parasite. Une maladie infectieuse peut être bénigne (rhume ou infection urinaire par exemple) ou plus graves, c'est notamment le cas du Sida ou VIH et l'hépatite B. Le VIH est l'infection la plus meurtrière au monde avec plus de 20 millions de décès depuis son identification³; l'hépatite B est la 10^e cause de décès dans le monde.⁴

4. BIG DATA ET MARKETING DIGITAL

La donnée devient l'enjeu clé du monde des affaires. La capacité à opérer un traitement scientifique et systématique de masses de données collectées en croissance exponentielle devient le nerf de la guerre et la compétitivité à venir des entreprises en dépend. Ainsi, dans les 5 prochaines années, le marché du Big Data devrait croître de 40%, et en Europe le marché de la publicité digitale en temps réel, le « Real Time Bidding » devrait passer de 381m€ à 3200m€ (source : IDC).

5. CLOUD COMPUTING

Les nouvelles sociétés de logiciels inventent et développent des solutions accessibles partout, à tout moment, instantanément, qui permettent de nouveaux usages. Selon IDC, SaaS (« Software as a Service »), le principal secteur d'investissement dans le cloud, est le modèle de déploiement de 84% des nouvelles applications. En 2018, 27,8% du marché mondial des applications d'entreprise sera en mode SaaS, générant 44Md€ de recettes contre 19,7Md€ ou 16,6% du marché en 2013.

6. FINTECH

Après avoir révolutionné les mondes de l'information, de la musique, des télécoms, et du commerce, les vagues de l'internet et du mobile s'apprêtent à déferler sur le monde de la finance. De nouveaux services très pointus vont être proposés par des sociétés spécialisées, qui grâce à la technologie et la désintermédiation vont proposer des prix ultra compétitifs. La particularité du secteur des FinTech est d'être à la fois un marché propice à l'innovation, mais aussi d'être réglementé. Depuis 2008, l'investissement mondial dans la FinTech a triplé pour atteindre 2.6Md€ en 2013, et peut atteindre jusqu'à 7Md€ en 2018 (source : Accenture).

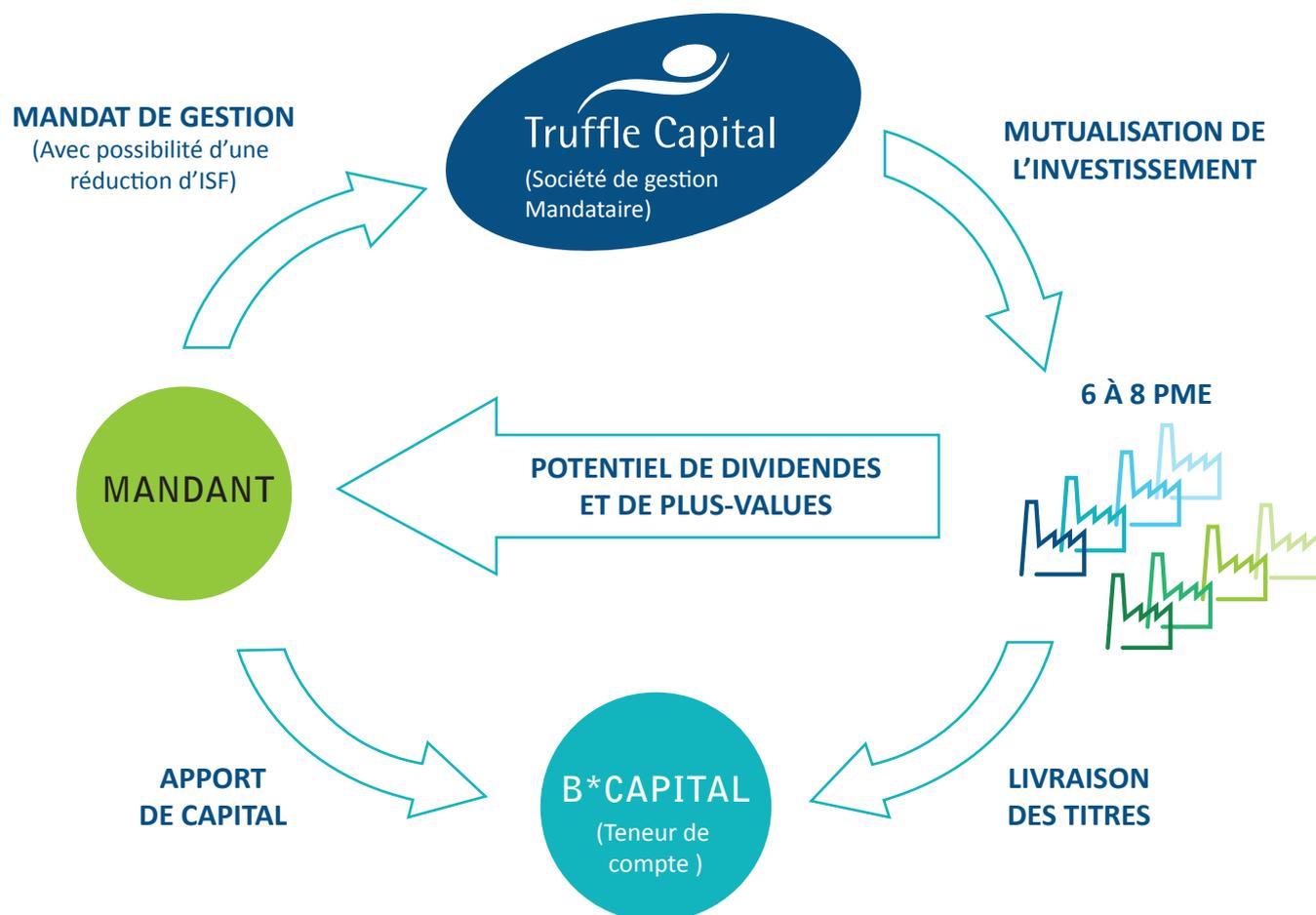
² Nicchols M, Townsend N, Scarborough P, Rayner M, *Cardiovascular disease in Europe 2014 : epidemiological update.*

³ www.aides.org

⁴ www.hepinfo.fr

FONCTIONNEMENT DE TRUFFLE PME 2015

LE SCHÉMA DE L'INVESTISSEMENT



LE CALENDRIER INDICATIF



Le mandant doit noter que la date de sortie effective dépendra de plusieurs facteurs, dont le marché, et que par conséquent la durée peut aller au-delà de l'année 2023. Truffle Capital fera ses meilleurs efforts pour limiter cette durée.

PROFITEZ DE L'EXPERTISE D'UNE EQUIPE D'ENTREPRENEURS INVESTISSEURS

Fondé en 2001 à Paris, Truffle Capital est un acteur européen reconnu du capital investissement. Truffle Capital investit et se consacre au développement de PME innovantes et à la construction de leaders technologiques dans les domaines des Sciences de la Vie et des Technologies de l'Information.

Avec 700M€ sous gestion et conseil, Truffle Capital est une société solide et pérenne. L'équipe de Truffle Capital, constituée de 16 collaborateurs qualifiés et expérimentés dans le capital-investissement et la technologie, est dirigée par trois associés fondateurs qui se démarquent par leur expérience réussie dans l'investissement et l'entrepreneuriat en Europe ainsi qu'aux Etats-Unis.

Truffle Capital agit souvent en chef de file, en tant qu'investisseur unique ou majoritaire, et finance en particulier des créations d'entreprises et des spin-offs (scissions) technologiques de grands groupes industriels, d'instituts de recherche technologiques et d'universités. Truffle Capital est souvent co-fondateur des entreprises dans lesquelles elle investit, avec une préférence pour une participation importante voire majoritaire au capital.

Truffle Capital accompagne les entreprises financées dans leur stratégie de croissance, en siégeant notamment à leur Conseil d'Administration, l'objectif de Truffle étant de construire des leaders de demain.

TRUFFLE CAPITAL EN QUELQUES CHIFFRES ⁵

700M€ sous gestion

16 collaborateurs

62 entreprises financées dont

12 cotées en bourse

et **34** sorties totales et partielles

130M€ rendus aux souscripteurs

⁵ Au 31/12/2014, en excluant les véhicules Longchamps et Eurochoice III (des programmes spécifiques de 106M€ et 75M€ sous gestion respectivement) et hors Holding Incubatrices (véhicules sous conseil représentant 40M€).
Avertissement: les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Mandataire	Truffle Capital
Investissement minimum	5000€ puis en multiple de 100€
Type d'investissement	Au capital de PME innovantes
Objectif de nombre de PME	6 à 8
Durée de blocage des parts	5,5 ans minimum afin de bénéficier de la réduction d'ISF
Horizon indicatif de placement	6 à 8 ans
Frais à la charge du mandant : - Commission initiale de gestion - Commission annuelle de gestion	0% 0%
Commission de performance (Calculée par PME)	20% des plus-values
Frais à charge des PME (à raison des prestations de service qui leur seront fournies par Truffle Capital)	- 7% HT maximum du montant investi au moment de l'investissement - annuellement, 4,5% HT maximum du montant investi

Nous attirons votre attention sur le fait que les frais payés par les PME dans lesquelles votre argent est investi, peuvent avoir un impact sur la performance de l'investissement.

AVERTISSEMENT SUR LES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Les avantages fiscaux obtenus à raison de la conclusion du mandat de gestion sont acquis en contrepartie de risques et contraintes.

Risque fiscal :

La durée conseillée de détention minimum des titres est fixée par l'article 885-0 V bis du CGI et expire le 31 décembre de la cinquième année suivant l'investissement et Truffle ne peut garantir la liquidité totale à l'issue de cette période de détention. Truffle rappelle que le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il n'existe pas de principe constitutionnel assurant la stabilité du dispositif fiscal dont souhaite bénéficier le mandant. A ce titre, les modalités et avantages du dispositif fiscal pourraient être rétroactivement remis en cause.

Risque de perte en capital :

Le mandat de gestion expose l'investisseur à un risque de perte en capital. Aucune garantie en capital n'est proposée. La valeur de cession des titres peut être inférieure au prix de souscription et le mandant peut donc perdre tout ou partie de son investissement initial.

Risque de liquidité :

L'investissement au capital des sociétés non cotées est par nature peu ou pas liquide et les titres doivent être conservés jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant l'investissement (soit le 31 décembre 2020) au moins pour bénéficier de la réduction ISF en 2015. Bien que Truffle ait pour objectif d'organiser la cession des titres dans les meilleures conditions, les titres présentent un risque d'illiquidité et Truffle ne peut garantir leur cession ou rachat immédiatement à l'issue du délai fiscal de conservation des titres.

Les autres facteurs de risques sont mentionnés dans les Conditions Générales du Mandat de Gestion.